



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D24MP126

OBJET : 24FCSQUAISDECHETBT : MISE EN SÉCURITÉ DES QUAIS DES DÉCHETTERIES DE BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE ET TOURNON D'AGENAI – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°D2022-218-STE en date du 15 décembre 2022 relative à la demande de subvention DSIL pour les travaux de mise aux normes et de sécurisation des quatre déchetteries du territoire ;

Considérant la nécessité de procéder à la mise en sécurité des quais des déchetteries de Blanquefort-sur-Briolance et Tournon d'Agenais, un marché de fourniture et service en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) a été lancé le 03 juin 2024 avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 24 juin 2024 ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir la société SARL MÉTALLERIE BOURDONCLE de Firmi (12), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse et répond en tous points aux critères attendus, afin d'assurer la sécurisation des quais des déchetteries de Blanquefort-sur-Briolance et Tournon d'Agenais, pour un montant total HT de 43 416 € (52 099,20 € TTC) ;

2°) – De signer toutes les pièces afférentes au marché ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2024.

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20240704-D24MP126-AR
Reçu le 09/07/2024

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 04 juillet 2024



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 09 juillet 2024
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 09 juillet 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com